



Communiqué
le 2 juin 2020

Réouverture des CHR : nos brasseries indépendantes pourront-elles encore vendre des bières dans les bars et restaurants ?

Tout en étant respectueux de chacun, nous répétons inlassablement que les brasseurs artisans et industriels ne font pas du tout le même métier, ont des structures d'entreprises qui n'ont absolument rien à voir, et notamment des méthodes de production et des comportements commerciaux extrêmement différents.

Le SNBi est la seule organisation professionnelle à défendre spécifiquement les intérêts des brasseurs artisans et indépendants, ce sont les brasseurs eux-mêmes qui l'ont souhaité.

Il est évident que la crise impacte de manière complètement différente les petits brasseurs indépendants et les multinationales.

C'est un fait que nous expliquons aux pouvoirs publics afin qu'ils considèrent nos demandes d'aides de manière différenciée.

Concernant l'avenir, de nombreux brasseurs artisans s'inquiètent, à raison, de la commercialisation de leurs bières artisanales sur le marché du CHR et de l'évènementiel dans les mois à venir !

►► Les faits sont simples :

D'un côté les bars, cafés et restaurants et les distributeurs : des entreprises extrêmement affaiblies, au bord du gouffre, qui se demandent comment elles vont se remettre de la période de fermeture administrative !

De l'autre côté, les fournisseurs de ces bars, restaurants et distributeurs, qui ont vu leurs ventes baisser et qui vont naturellement tout faire pour rattraper au plus vite leur chiffre d'affaires.

►► Que risque-t-il de se passer au niveau du marché de la bière ?

Nul ne doute que les brasseurs industriels vont profiter de la détresse économique des bars et restaurants pour dégainer, plus que jamais, leurs fameux contrats brasseurs : « je te prête, mais tu achètes exclusivement chez moi »

La pratique de ces contrats qui existaient déjà avant la crise, va s'amplifier de manière considérable.



Alors que, c'est normalement aux banques de jouer leur rôle afin de sécuriser la trésorerie des bars (notamment via le prêt garanti d'état), nous savons pertinemment que dans ce secteur d'activité, ce sont les brasseurs industriels qui vont jouer les banquiers, en déployant des contrats brasseurs qui vont engager les clients du CHR à réaliser des volumes de bières d'une seule et même brasserie industrielle...!

Le schéma sera le même pour les autres produits : sodas, cafés, eaux minérales, cidres...

Qui seront les grands perdants de ce Monopoly du CHR organisé en toute légalité ?

... Les producteurs indépendants bien sûr mais également les consommateurs !

➤ C'est pourquoi le SNBi souhaite interpeller plusieurs acteurs.

- L'état ,tout d'abord, qui doit obliger les banquiers a systématiquement accorder le PGE aux cafés, restaurants et distributeurs.
- Nous demandons parallèlement l'interdiction administrative des contrats brasseurs.
- À la DDPP et la DGCCRF, nous demandons qu'ils veillent et poursuivent toute entreprise qui profiterait d'un abus de faiblesse d'un professionnel du secteur concerné.
- A l'autorité de la concurrence, nous demandons qu'elle veille activement aux éventuelles ententes commerciales qui pourraient apparaître entre les fournisseurs.
- Aux cafés hôtels restaurants et distributeurs, même si nous comprenons la situation critique dans laquelle ils se trouvent, nous demandons d'être extrêmement vigilants aux propositions de contrats et de renégociation de contrats qu'ils se verront proposer. Ils ne doivent pas se laisser abuser par des propositions qui même si elles paraissent généreuses, les priveront de leur liberté et leur coûteront beaucoup plus chères qu'avec une banque.

C'est un sujet extrêmement préoccupant pour les brasseurs indépendants, nous travaillons sans relâche sur ce dossier.

Le SNBi continue de se mobiliser pour défendre les intérêts spécifiques des brasseurs artisans et indépendants.

Le conseil d'administration du SNBi

Contact :

Jean François DROUIN – président : 06.80.68.27.12

Sonia Rigal – responsable communication : 06.09.46.28.88

sonia.rigal@brasseurs-independants.fr

Le Syndicat National de Brasseurs Indépendants a pour mission de fédérer, représenter, aider et défendre l'ensemble des brasseries artisanales et indépendantes françaises. Le SNBi est la seule organisation professionnelle qui représente exclusivement les brasseries artisanales et indépendantes. Créé en juin 2016, il compte, à ce jour, plus de 550 adhérents.

